



Compte-rendu de réunion

Objet : Natura 2000
secteur PETIT BALLON

date 10.01.2002
rédacteur CM/FD

destinataires

Elus
CA68, ONF



Étaient présents : voir liste ci-jointe

Excusés : néant

Contexte

Le Parc a été désigné comme opérateur du site natura 2000 « Hautes-Vosges » lors du 1^{er} comité de pilotage organisé le 4 octobre dernier à la Maison du Parc.

Le Parc a proposé de travailler au plus proche du terrain en organisant une concertation par secteur, selon un découpage validé par les élus concernés à la suite de l'audit natura 2000 initié par le Parc.



Le Parc va engager le travail de concertation dès 2002 sur plusieurs secteurs, dont le secteur « Petit Ballon », sur les communes de Wasserbourg, Luttenbach près Munster, Breitenbach, Sondernach, Linthal et Lautenbach.

Localement, la concertation s'organise autour d'un « groupe local », qui suit les différentes étapes de construction du « document d'objectifs sectoriel », document cadre compilant les décisions prises localement.



Objectifs

L'objectif de la présente réunion, outre de présenter la démarche et le calendrier, visait à dresser la liste des membres de ce groupe de concertation locale.

Conclusions, relevé de décisions

=> proposition de composition du groupe local de concertation du secteur « Petit Ballon » (à soumettre au Préfet du Haut-Rhin)

Animateurs :

- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (opérateur) / Claude Michel & Fabien Dupont
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin / Christian Caire, Jacques Daval

Collège des administrations :

- Sous-Préfecture de (à définir) /
- DIREN Alsace / M. le Directeur

Collectivités :

- Monsieur le Conseiller Général du canton de Munster / M. Boithiot
- Monsieur le Conseiller Général du canton de Guebwiller /
- Commune de Wasserbourg / M. Itlis
- Commune de Luttenbach / M.
- Commune du Breitenbach / M. Gsell
- Commune de Sondernach / M. Oberlin
- Commune de Linthal / M. Weigel
- Commune de Lautenbach / M.

Gestionnaires et usagers :

Agriculture

- des représentants des 19 agriculteurs concernés
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin / M.

Forêt

- ONF / M. Norbert Schaller, M. Vincent Ganter

Sports & loisirs

- Office du Tourisme de la Vallée de Munster /
- Club Vosgien : section de Munster / M. Kurt Muller
- Club Vosgien : section de Wintzenheim / M.
- Club Vosgien : section de Guebwiller / M. Ruh
- Représentants des chasseurs : 7 ou 8 lots concernés (Sondernach : M. Braesch Jean Paul)
- Associations des Amis de la Nature de Guebwiller / M. Weinzoepfle
- Auberge de Jeunesse de la Schelimatt /
- Vosges Trotters Strasbourg (Bockwasen) / M.
- Association d'Aéromodelisme / M.
- Union Centre Cycliste d'Alsace – VTT / Mme Grewis
- Association de Pêche ?

Associations :

- Les Amis du Florival / M. Philippe LEGIN
- GEPMA
- LPO
- Alsace Nature section locale

=> autres points évoqués :

- Plusieurs élus émettent le souhait de limiter le nombre de membres du groupe local de concertation pour ne pas se retrouver à 40 autour d'une table
- Plusieurs élus émettent également le souhait de travailler sur un seul périmètre Directive Habitats / Directive Oiseaux dans un souci de cohérence et de lisibilité.

Compte-rendu de réunion

Objet : Natura 2000 - secteur Petit Ballon

Commune de Luttenbach

16 janvier 2003- Maison du Parc

Etaient présents : M. Klein, Ham et Martz (commune de Luttenbach), M. Ritter (ONF), M. Kempf Jean Martin (Ried), M. Guy Lochert (Kahlenwasen), M. Dupont (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)

Objectifs de la réunion : lors de la troisième réunion du groupe de concertation locale sur le secteur natura 2000 dit du “ Petit Ballon ”, le 20 novembre 2003, les membres présents avaient entamé la discussion sur les objectifs de gestion du site natura 2000 ainsi que des actions à mettre en œuvre. Le Parc avait souhaité que cette discussion soit reprise et approfondie commune par commune.

Concernant les projets connus de la commune ou des acteurs locaux qui pourraient être réalisés dans les 5 ans à venir sur le secteur concerné par natura 2000, les élus évoquent :

- ⇒ le projet d'amélioration de l'accueil au pied du Petit Ballon, en restant sur des aménagements très légers (égaliser l'aire, boucher les trous avec du concassé par exemple, éventuellement mettre des rochers dissuasifs pour empêcher le stationnement le long de la chaume)
- ⇒ le projet de réduire la largeur du chemin rural du Stroberg à 4 m environ, afin de limiter la circulation motorisée sur cette portion de voie et inviter les touristes à garer leur voiture sur le parking ; l'option retenue actuellement est de laisser faire la nature (recolonisation spontanée des bords de route)

Monsieur Dupont rappelle que certains travaux, notamment ceux faisant l'objet d'une étude d'impact ou ceux relevant la Loi sur l'eau, devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur l'état de conservation des milieux naturels ou des espèces du site natura 2000.

Concernant la circulation des véhicules motorisés, il est évoqué le problème de plus en plus préoccupant des quads, désormais immatriculés.

M. Dupont propose de prévoir une enveloppe financière pour le remplacement et l'entretien de panneaux d'information sur le site au niveau du parking au pied du Petit Ballon, afin d'envisager le renouvellement du panneau actuellement en place. Il est proposé d'inclure un volet pédagogique, notamment une sensibilisation pour un comportement plus respectueux vis à vis des milieux naturels mais aussi des activités humaines existantes (respect des clôtures agricoles etc.)

M. Kempf souhaite que la gestion du Hilsenfirst soit abordée dans le cadre de la réflexion globale proposée au niveau de la Crête Bockwasen – Klintzkopf (projets de rénovation pastorale) et émet des doutes sur la compatibilité entre l'enfrichement des chaumes soustraites à l'agriculture au niveau de l'Arrêté de Protection de Biotopes et la survie du Grand Tétras sur ce secteur.

Concernant la parcelle de hêtraie non soumise et située au dessus de la ferme auberge du Kahlenwasen : il est convenu d'afficher un objectif de maintien de la hêtraie d'altitude pour son rôle de protection, avec la possibilité d'une exploitation extensive pour le bois de feu (ferme auberge du Kalenwasen, + commune).

La commune donne son accord de principe pour :

- ⇒ la fermeture et la consolidation d'une galerie militaire abritant des espèces de chauves souris très rares en hibernation (fermeture avec système de clé), afin d'une part garantir la tranquillité de ces mammifères pendant la période sensible de l'hibernation mais aussi pour des raisons de responsabilité de la commune en cas d'accident. Le Parc s'engage à informer la commune lors de l'établissement du devis et demande à ne pas divulguer cette information pour ne pas attirer les gens sur ce secteur qui demeure dangereux en raison des éboulements. Les coûts liés aux travaux seraient pris en charge intégralement par le Ministère de l'Ecologie dans le cadre des crédits alloués à natura 2000, sous réserve de l'obtention de ces crédits.
- ⇒ la conservation d'un seul périmètre natura 2000 au lieu de 2 actuellement puisqu'il existe un périmètre issu de la directive Habitats, et un autre issu de la directive Oiseaux ; or si ces périmètres sont identiques sur le ban communal de Luttenbach, le périmètre Habitats est plus petit au niveau des forêts de Luttenbach sur le ban de Sondernach (parcelles 1, 2 3 & 4). Dans un souci de cohérence et de lisibilité pour le gestionnaire forestier, il est proposé de conserver un seul périmètre en retenant la zone Oiseaux comme contour unique, les parcelles forestières concernées bénéficiant dans le nouvel aménagement de la forêt d'une gestion déjà conforme aux objectifs de la directive Habitats, tout en adaptant le contour du périmètre à des unités de gestion sylvicoles cohérentes (parcelles entières plutôt que des portions de parcelles) => cf carte ci-jointe
- ⇒ de même, sur la partie nord du site natura 2000 sur le ban de Luttenbach, il est proposé d'adapter les contours actuels à des limites plus cohérentes : la route du Schweng au nord, la limite de forêt soumise à l'est et la limite communale à l'ouest, plutôt qu'une limite correspondant à des sentiers club vosgien et coupant une chaume en deux => carte ci-jointe

Ces **nouveaux périmètres restent des périmètres de travail** et ne deviendraient " officiels " qu'à l'issue d'une nouvelle consultation des communes et communautés de communes par l'Etat, laquelle est envisagée dans la mesure où ces problèmes de périmètres se posent sur de nombreuses autres communes.



Compte-rendu de réunion – groupe agriculteurs

Jeudi 27 février 2003 – maison du Parc

Objet : Natura 2000 secteur PETIT BALLON



Etaient présents : Daniel Kempf (Lameysberg), Gabriel Resch (Wassmatt), Martine Schott (Groth, Steiner), Guy Lochert (Kalher Wasen), Jean-Claude Lochert (Rothenbrunnen – Chambre d'Agriculture), Etienne Wicky (Hilsen), Patrick Muller (Langenfeld), Jacques Daval (Chambre d'Agriculture), Fabien Dupont (Parc des Ballons)

Contexte

Le secteur du Petit Ballon est concerné par deux périmètres désignés au titre de deux directives européennes (Directive « Habitats » et « Oiseaux »).

Ces directives visent la préservation de milieux naturels et d'espèces animales ou végétales rares ou menacées par la mise en place, dans toute l'Europe, d'un réseau de sites : il s'agit du réseau européen « natura 2000 ».



Ces habitats et espèces concernés sont dits « d'intérêt communautaire » ; sur les Vosges, il s'agit par exemple :

- ⇒ des Hautes Chaumes, des tourbières, des pierriers *pour les habitats*,
- ⇒ de plusieurs espèces de chauves souris, de l'écrevisse à pieds blancs, du chabot, du grand tétaras, de la gélinoite ou encore de la pie grièche écorcheur *pour les espèces*.



Dans ces périmètres, l'objectif de natura 2000 est d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire « dans un état de favorable ».

Pour y parvenir, l'Etat désigne « un opérateur » chargé d'animer le travail technique et la concertation ; pour les Hautes-Vosges, l'opérateur désigné est le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

La mission du Parc est de coordonner la rédaction d'un document, « le document d'objectifs », dans lequel sont consignés les objectifs de préservation et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, ainsi qu'une évaluation des rémunérations qui seront à mobiliser.

Cette animation se fait en partenariat très étroit avec la Chambre d'Agriculture et l'ONF.

La réalisation de ce document d'objectifs est un travail commun, avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. Les différentes étapes de construction seront soumises à un groupe de concertation présidé par l'Etat (Sous-Préfecture de Guebwiller).

Ce groupe se réunira 4 ou 5 fois et le travail devra être fini en 2005.

- ⇒ Le secteur du Petit Ballon, 1200 ha, est le plus agricole des secteurs natura 2000 des Hautes-Vosges (20 agriculteurs concernés). Il est important que la profession soit bien représentée dans le groupe de concertation locale, dont la première réunion est fixée le 4 mars à 17h à Luttenbach (la Chambre est bien sûr membre de ce groupe)

=> 3 agriculteurs se désignent pour représenter les agriculteurs dans le groupe de concertation locale du secteur Petit Ballon : M. Guy Lochert, M. Jean Claude Lochert et M. Etienne Wicky

- ⇒ Le Parc présente ensuite des cartes d'état des lieux écologiques et des cartes des activités socio-économiques sur le Petit Ballon, puis un diagnostic agricole réalisé en partenariat avec la Chambre sur l'ensemble des Hautes-Vosges

=> concernant cet état des lieux, les agriculteurs regrettent le comportement de certains touristes (pas de respect des clôtures, vélos hors sentiers, ...) et proposent que soient installés, par exemple, des panneaux d'information

=> ils soulignent le problème des motos vertes et du développement de la pratique des raquettes

=> ils valident le fait que la volonté de conservation des Hautes Chaumes est dépendante de l'avenir de l'aménagement du territoire dans les vallées ; en effet, l'extension de l'urbanisation, les aménagements divers ... font disparaître les terrains de fauche et les zones d'épandage : certains agriculteurs cherchent à compenser ces surfaces sur les Hautes Chaumes.

=> concernant les propositions d'objectifs de conservation et d'actions à mettre en œuvre, ils valident le document de travail présenté en séance et ci-joint, mais émettent des réserves sur l'objectif de restauration de prairies fumées (restauration à prendre au sens « écologique » du terme) ; il est proposé que la restauration de ces terrains soit suspendue à l'obtention de surfaces de compensation en vallée ou sur les versants dans des conditions acceptables pour l'exploitation concernée (si possible proche du siège...).

Perspectives

- ⇒ Les grandes orientations agricoles définies sur l'ensemble des secteurs Hautes-Vosges devraient être prochainement validées (tableau ci-joint)
- ⇒ 3 ou 4 réunions du groupe de concertation locale seront programmées en 2003 et 2004 sur le secteur Petit Ballon ; à cette occasion seront discutés et validés des objectifs ou actions plus spécifiques au Petit Ballon. 3 agriculteurs et la Chambre d'Agriculture défendront les intérêts des 20 exploitations agricoles concernées par le périmètre natura 2000
- ⇒ concernant l'agriculture et les exploitants concernés, c'est essentiellement le CTE (puis le futur CAD) qui est l'outil pour répondre aux objectifs de natura 2000 : il ne devrait pas y avoir a priori d'autres contrats. En ce sens, sur les Hautes-Vosges, nous avons déjà largement anticipé natura 2000 et les zonages ou cahiers charges des charges existants ne seront pas remis en cause, mais pourraient parfois, si nécessaires, être précisés (pour les zones humides notamment).



NATURA 2000 Hautes-Vosges

*Secteur Petit Ballon
Réunion Parc / Dynamo
6 Février 2004*

COMPTE RENDU

Etaient présents : Fabien Dupont (Parc des Ballons) et l'équipe de Dynamo

Relevés de décisions :

- ⇒ inscrire l'auberge de jeunesse de la Schellimat dans les listings de distribution du Parc (horaires navette, programme des sorties du Parc, guide du bon usage des Ballons des Vosges etc)
- ⇒ appuyer l'association dans son projet de mise au norme de l'assainissement de l'auberge (courrier d'appui du Parc éventuellement)
- ⇒ réaliser une affiche présentant l'enveloppe du site, les enjeux et les démarches éco-citoyennes des clients de l'auberge (rester sur les sentiers balisés, limiter les dérangements etc)
- ⇒ proposer à l'association des gestes allant dans le sens de l'environnement : compostage, utilisation de produits biodégradables etc



Compte-rendu de réunion

Objet : Natura 2000 - secteur Petit Ballon

Commune de Linthal

18 Février 2004 – Mairie de Linthal



Étaient présents : M. Weigel et Fussinger (commune de Luttenbach), M. Ganter (ONF), M. Dupont (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)

Objectifs de la réunion : lors de la troisième réunion du groupe de concertation locale sur le secteur natura 2000 dit du “ Petit Ballon ”, le 20 novembre 2003, les membres présents avaient entamé la discussion sur les objectifs de gestion du site natura 2000 ainsi que des actions à mettre en œuvre. Le Parc avait souhaité que cette discussion soit reprise et approfondie commune par commune.

Concernant le document de travail présenté en réunion, les précisions complémentaires suivantes sont apportées :

- ⇒ proposition de mettre en place également un panneau d'information sur le versant de Linthal, soit à la mairie (lieu de départ de promenade), soit au Hilsen (porte d'entrée du site concerné)
- ⇒ concernant les projets de restauration des peuplements après tempête et suite aux bris de neige, l'option de l'ONF reste la priorité au renouvellement naturel des peuplements ; en cas d'échec avéré, des projets seront proposés, en privilégiant les essences autochtones

Les propositions de modification du périmètre de la ZSC (voire de la ZPS) sont les suivantes (voir cartes ci-jointes) :

- ⇒ 1 : remonter la limite de la ZSC et de la ZPS, à l'est de la commune, sur la limite des unités de gestion sylvicole parcelles (7, 4, 5 et 6) et le chemin forestier : les zones proposées à exclusion de natura 2000 sont de jeunes pessières sans intérêt particulier. La limite proposée ainsi ne coupe plus les unités de gestion 8, 9 et 10b et suit la limite des parcelles indiquées ci-dessus.
- ⇒ 2 : ôter la partie inférieure du Krappenfelsen, composée d'une trentaine de petites parcelles privées (environ 20 propriétaires différents) : le morcellement du parcellaire rend difficile toute volonté d'intervention éventuelle et la valeur écologique des habitats ne justifie pas ce type d'intervention (mis à part 0,5 ha de mégaphorbiaies)
- ⇒ 4 : pour les mêmes raisons, ôter la partie située à l'ouest de Rimbulh
- ⇒ 3 : redescendre la limite de la ZSC située entre Hilsen et Rimbulh à la limite inférieure des grandes parcelles communales concernées, afin de prendre en compte l'ensemble des chaumes de haute valeur biologique et l'ensemble des îlots de pâturage

⇒ 5 : redescendre la limite de la ZSC au sud du Langenfeldkopf, le long du chemin au lieu de couper en deux ce massif, de façon également à prendre en compte l'intégralité de ces parcelles forestières en Zone d'Application Prioritaire de la Directive Tétrás

Concernant la ZPS, mise à part la proposition 1, des modifications pourraient être apportées ultérieurement, à la lumière notamment des investigations nouvelles qui seront réalisées cette année (secteurs à pie grièche écorcheur).



Reconquête pastorale de la crête Hilsenfirst – Petit Ballon

Compte rendu - réunion du 8 novembre 2004

Etaient présents :

Voir liste de présence

Objectifs de cette réunion :

Présenter les opérations de reconquête pastorale sur la crête Petit Ballon – Hilsenfirst et les enjeux de cette reconquête ;

Informer sur la démarche natura 2000.

Enjeux de la reconquête pastorale sur la crête Petit Ballon - Hilsenfirst

M. Weigel, Maire de Linthal, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Cette réunion fait suite à une première sortie de terrain en mai 2004 avec les élus et les agriculteurs.

M. Dupont, (Parc des Ballons des Vosges) informe en effet d'une démarche d'ensemble sur la crête du Petit Ballon – Hilsenfirst dont l'objectif est la reconquête paysagère. Cette démarche volontaire concerne plus de 300 ha sur les communes de Linthal et de Sondernach (carte du périmètre de travail jointe avec l'invitation).

Les enjeux liés à ces opérations de reconquête sont multiples :

- ⇒ enjeux liés à la qualité paysagère du site, pour les habitants mais aussi pour les touristes
- ⇒ enjeux liés à l'agriculture : ces terrains ont été plus ou moins abandonnés après guerre dans un contexte général de déprise agricole... le nouveau dynamisme de l'agriculture de montagne a attiré de nouveaux agriculteurs qui souhaitent reconquérir les espaces abandonnés pour offrir des pâturages aux animaux d'élevage
- ⇒ enjeux relatifs à l'environnement et à la préservation de la biodiversité : un certain nombre d'espèces rares sont liées à ces espaces ouverts et disparaissent avec l'enfrichement. Ainsi, plusieurs espèces d'oiseaux parmi lesquelles le traquet motteux et le traquet tarier, espèces présentes il y a plusieurs décennies, ont disparu de ce site. Pour nicher, ces oiseaux recherchent en effet de vastes espaces ouverts. Le versant sud du Petit Ballon a également la particularité d'abriter plusieurs plantes rares, parmi lesquelles la carline acaule (sorte de gros chardon) : leur maintien est lié à l'ouverture et à l'entretien agricole de ces milieux.

Ainsi, si rien n'est fait, le versant sud du Petit Ballon va continuer à s'enfricher et à évoluer vers la forêt. Avant d'en arriver là, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a proposé une réflexion d'ensemble pour stopper cette évolution.

Plusieurs opportunités sont offertes, en particulier :

- ⇒ les incitations financières pour des opérations de « rénovation pastorale » (subventions de la Région Alsace, du Département du Haut-Rhin, de l'Etat et de l'Union Européenne) : ces aides sont accordées aux agriculteurs volontaires pour les travaux de défrichage, selon un cahier des charges négocié avec les propriétaires communaux ou privés ;
- ⇒ la démarche natura 2000, liée à la mise en œuvre de la politique européenne de préservation de la biodiversité à travers un réseau de sites répartis en Europe Communautaire (voir ce qui suit)
- ⇒ la présence d'agriculteurs dynamiques, prêts à s'investir et soutenus par les communes.

Le projet de reconquête paysagère de la crête Petit Ballon – Hilsenfirst s'appuie sur un périmètre de travail qui inclut les propriétés privées de Rimbuhl. En effet, c'est dans ce secteur que l'on trouvait les plus importantes populations de traquet tarier d'Alsace. Cette opération est suivie par un comité de pilotage rassemblant les élus, agriculteurs concernés, chambre d'agriculture, DDAF et associations de protection de la nature. Il est proposé de zoner, secteur par secteur, les options de reconquête retenues, précisant le degré d'ouverture souhaité, les prescriptions particulières concernant le maintien d'arbres ou d'arbustes isolés etc.

Questions :

Devant la crainte de travaux importants exprimée par plusieurs propriétaires privés, il est répondu qu'il ne s'agit pas de terrasser ces espaces avec des bulldozers, mais de défricher. S'il est vrai que le paysage change de façon brutale en quelques mois, le milieu se revégétalise toutefois rapidement et en 3 ans, on retrouve naturellement une prairie : les souches d'arbres se résorbent, la terre nue se couvre de graminées et de fleurs etc.

Il est bien sûr possible de maintenir les plus beaux arbres, à la demande des propriétaires. Toutefois, il est précisé que le plan de reconquête prévoit le maintien de vastes zones de prés-bois, mosaïque de pré et de forêt, en particulier aux abords des forêts communales, de même que des peuplements de genévrier sur la crête. Le retour du traquet tarier sur le secteur ne pourra se faire que si le site est suffisamment ouvert.

Les propriétaires privés présents expriment un avis favorable au projet présenté de reconquête paysagère, sous réserve que perdure l'esprit actuel de concertation préalable des propriétaires privés.

M. Boesch souhaite que la haie située au-dessus du chalet des Amis des Vosges soit maintenue pour son rôle de protection contre la neige. **M. Fussinger** souhaite conserver la plantation résineuse sur sa propriété.

A la question concernant l'entretien après défrichage, il est répondu que ce point essentiel doit être évalué avant tous travaux : si le pâturage est insuffisant, la friche reprend vite le dessus. **Mme Mas (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)** précise que cette question de l'entretien est une condition d'attribution des subventions publiques : seuls les projets donnant l'assurance d'une gestion agricole « efficace » sont retenus.

M. Michelin (Parc des Ballons des Vosges) ajoute également que les subventions sont attribuées sur les parcelles pour lesquelles les propriétaires ont donné un avis favorable. M. Michelin invite également les propriétaires présents à louer leur terre dans le cadre, par exemple, d'un bail rural, gage d'entretien du site sur plusieurs années.

Information sur natura 2000

Comme dit précédemment, la démarche « natura 2000 » vise à assurer la conservation de la biodiversité en Europe Communautaire. Sur un réseau de sites dispersés dans toute l'Europe, les acteurs réfléchissent aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Ces sites ont été choisis pour la qualité et la rareté des milieux naturels ou des espèces présentes. Ainsi le site des Hautes Vosges a été retenu au niveau européen : il s'étend sur près de 20000 ha entre le Col du Bonhomme au nord et les Ballons Comtois au sud, et comprend le massif du Petit Ballon, du Markstein, du Hohneck etc.

Sur ce périmètre, les acteurs concernés proposent donc des actions concrètes pour conserver ou restaurer la biodiversité. Ces actions prennent notamment la forme de contrats volontaires proposés aux gestionnaires, propriétaires ou locataires. Il ne s'agit pas de sites protégés à proprement parler, comme la zone du Langenfeld, mais d'un périmètre à l'intérieur duquel les acteurs s'engagent à mettre en œuvre un certain nombre d'actions, volontaires, avec des aides – notamment - de l'Etat. D'un point de vue réglementaire, les porteurs de projets pour lesquels les conséquences seraient susceptibles d'affecter l'état de conservation des milieux naturels ou des populations d'espèces remarquables du site, devront réaliser une « étude d'incidence ». Dans la juridiction actuelle, ce dispositif ne concerne que de gros projets (création de grands plans d'eau, drainage de plus d'un ha etc). En ce qui concerne l'urbanisation, c'est le Plan Local d'Urbanisme qui reste le document de référence et définit les règles.

Le contour actuel de ce site natura 2000 passe au-dessus des propriétés privées de Rimbulh, mais une petite digitation s'étend au sud sur les parcelles 2 à 10 & 44 à 50 de la section 1 de Linthal. Le périmètre actuel et officiel passant au milieu de la zone (périmètre de travail réalisé à une échelle très vaste), et ne s'appuyant sur aucune limite visuelle sur le terrain, il est proposé de modifier le périmètre natura 2000 selon deux options : soit s'en tenir au-dessus des propriétés sur le chemin d'accès aux amis des Vosges (suppression de la digitation), soit descendre la limite au niveau du chemin de Remspach, en reprenant comme périmètre - à ce niveau - celui de la reconquête paysagère.

En raison des incertitudes liées à l'évolution de natura 2000 (quelle évolution juridique des sites etc), les propriétaires privés expriment un avis réservé concernant la proposition d'extension du site natura 2000 au niveau du chemin de Remspach. **M. Rencker** estime quant à lui que l'opportunité financière relative à la mise en œuvre d'actions spécifiques n'est pas à négliger, de même que les incitations à l'arrêt du nourrissage du gibier dans le périmètre natura 2000, orientation qui a été validée sur les Hautes Vosges (en effet, dans le cadre de natura 2000, des orientations sont également proposées en matière de chasse, de tourisme, de sylviculture etc.)

M. Weigel conclut en rappelant l'avis du conseil municipal de Linthal, qui est également favorable aux opérations de reconquête paysagère.

La réunion se termine sur la projection d'un petit film sur le traquet tarier et les opérations en cours en vallée de la Doller, en collaboration avec la LPO et les agriculteurs volontaires concernés.



Compte-rendu *Rénovations pastorales, zones d'épandage* **sur Linthal (secteurs Hilsen – Remspach)**

Jeudi 13 octobre 2005



Etaient présents : M. Weigel (Maire de Linthal), M. Wicky (ferme auberge du Hilsen), M. Guillot (agriculteur), M. Uhrweiler (Alsace nature), M. Dupont & Michelin (PNR des Ballons des Vosges).

Objectifs de la réunion :

- valider de manière concertée les zones d'épandages de lisier ou de compost sur la zone natura 2000
- valider les options de rénovation pastorale projetée chez M. Guillot

Relevés de décision :

- au Hilsen :

La zone d'épandage actuellement utilisée par la ferme Wicky demeure comme indiqué sur le plan 1 ci-joint sous réserve que l'exploitant s'engage :

- ⇒ à ne pas épandre en dehors de cet espace dans la zone natura 2000
- ⇒ à ne pas augmenter les apports actuels, soit 300 m³ maximum
- ⇒ à respecter le règlement sanitaire départemental
- ⇒ à épandre en dehors de la principale station à Carline acaule de ce secteur (zone indiquée sur le plan 1 ci-joint) ainsi que des pierriers (idem)
- ⇒ à abandonner à terme (d'ici 2009) les 2 ha d'épandage au sommet, entre les deux éperons rocheux, en compensation de l'aménagement de la pâture qui se substituera à la forêt de bouleau (2 ha également)

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges mettra en place un suivi floristique sur les zones d'épandage ainsi qu'un suivi des espèces d'intérêt patrimonial, *Carline acaule* notamment.

- à Remspach :

Le plan de rénovation pastorale (plan 3 ci-joint) est validé par les participants présents avec les réserves suivantes :

- ⇒ dans la zone d'épandage située à l'extrême est, M. Weigel rappelle l'existence d'une source privée
- ⇒ le représentant d'Alsace nature exprime le souhait de conserver le paysage de lande à genévrier sur la crête, le long du sentier de randonnée, conformément au plan de rénovation pastorale validé dans le cadre de natura 2000. Les chèvres étant particulièrement « friandes » de genévrier, cet objectif devient difficilement conciliable... Il est proposé dans un premier temps de surveiller l'évolution de ces peuplements et de se réunir de nouveau si besoin, à la demande de l'une ou l'autre des participants.